Communiqué de presse

Paris, le 3 décembre 2014

Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie

Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel (données au 30 septembre 2014)

BILAN DU 3^{EME} TRIMESTRE 2014

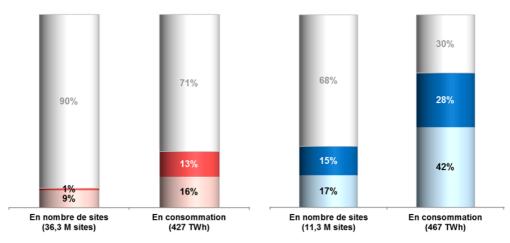
Le marché de l'électricité reste dominé par les tarifs réglementés : au 30 septembre 2014, 90 % des sites toutes catégories confondues, soit 71 % de la consommation, sont aux tarifs réglementés.

Sur le marché du gaz naturel, au 30 septembre 2014, 68 % des sites sont au tarif réglementé de vente, ce qui représente 30 % de la consommation.

Sur le marché de l'électricité, le prix de l'offre de marché indexée sur le tarif réglementé la moins chère proposée à Paris est inférieure de 5 % au tarif réglementé de vente TTC, qu'il s'agisse d'un client moyen au tarif base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an ou d'un client moyen au tarif heures pleines/heures creuses 9 kVA consommant 8,5 MWh/an. Pour ces mêmes clients, l'offre à prix fixe¹ la moins chère permet une économie similaire par rapport au tarif réglementé de vente actuel, mais offre au surplus une stabilité du prix dans le temps.

Sur le marché du gaz naturel, l'offre de marché indexée sur le tarif réglementé la moins chère, proposée à Paris, d'une part à un client type consommant 750 kWh/an (Base Cuisson) et d'autre part à un client type consommant 17 MWh/an (B1 Chauffage au gaz) est inférieure respectivement de 4 % et de 6 % au tarif réglementé de vente TTC. Pour ces mêmes clients, le niveau de l'offre à prix fixe la moins chère reste significativement plus bas que celui du tarif réglementé de vente actuel.

Répartition des sites par type d'offres au 30 septembre 2014



■ Offres de marché des fournisseurs alternatifs ■ Offres de marché des fournisseurs historiques ■ Offres aux tarifs réglementés

COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

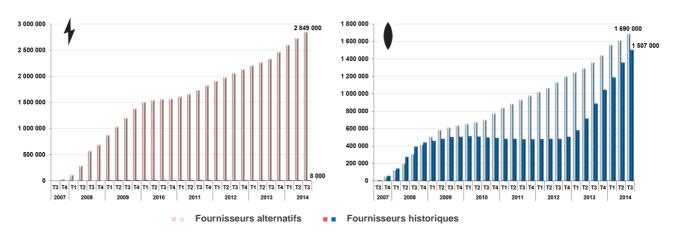
¹ Le prix HT est bloqué sur une période d'au moins un an.

Clients résidentiels : le nombre de sites en offre de marché augmente de 4,4 % en électricité et de 7,4 % en gaz

En électricité, l'ouverture du marché se poursuit avec 119 000 clients supplémentaires (soit +4,4 %) en offre de marché à la fin du troisième trimestre 2014, contre 126 000 au deuxième trimestre 2014. C'est également le cas en gaz naturel avec 220 000 clients supplémentaires en offre de marché (soit une hausse de 7,4 %), contre 226 000 au trimestre précédent.

En électricité, 2 857 000 sites sur un total de 31,4 millions sont en offre de marché, dont 2 849 000 chez un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 3 197 000 sites sur un total de 10,6 millions sont en offre de marché, dont 1 690 000 chez un fournisseur alternatif (soit 53 % des sites en offre de marché).

Nombre de clients résidentiels en offre de marché

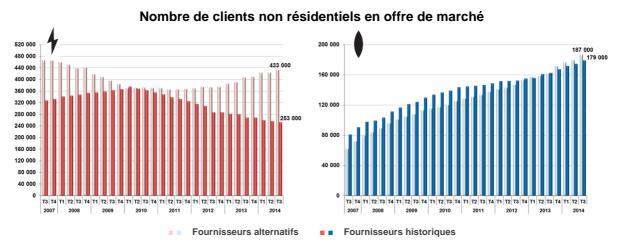


Clients non résidentiels : le nombre de site en offre de marché augmente de 0,8 % en électricité et de 3,3 % en gaz

En électricité, après un léger recul du nombre de sites en offre de marché au trimestre précédent, l'ouverture du marché reprend avec 5 500 clients supplémentaires (soit une hausse de 0,8 %). En gaz naturel, l'ouverture du marché se poursuit à un rythme accru, avec 12 000 clients supplémentaires (soit +3,3 %) à la fin du troisième trimestre 2014 contre 6 000 au deuxième trimestre 2014.

L'approche de l'échéance du 1^{er} janvier 2015 qui marque la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour les sites non résidentiels dont la consommation annuelle excède 200 MWh semble accélérer le rythme d'ouverture du marché du gaz naturel.

En électricité, 686 000 sites sur un total de 5 millions sont en offre de marché, dont 433 000 chez un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 366 000 sites sur un total de 666 000 sont en offre de marché, dont 187 000 chez un fournisseur alternatif.



Les données présentées sont fournies par les gestionnaires de réseaux et les fournisseurs d'énergie et analysées par la CRE.



Définitions

Depuis l'ouverture du marché pour l'ensemble des consommateurs le 1^{er} juillet 2007, les clients peuvent souscrire au choix à deux types d'offre :

- Les contrats aux tarifs réglementés de vente proposés uniquement par les fournisseurs historiques sur leurs territoires respectifs.
- Les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs, qui en déterminent librement les prix.

Le marché se divise en deux segments de clientèle :

- Les clients résidentiels ;
- Les clients non résidentiels, qui regroupent tous les autres clients : petits professionnels, entreprises, industries, administrations, etc.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse:

Anne MONTEIL: 01 44 50 41 77 – anne.monteil@cre.fr Cécile CASADEI: 01 44 50 89 16 – cecile.casadei@cre.fr

